

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation

04/05/2023

En exercice	Présents	Votants
14	10	11

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2023-27 demande amendes
de police pour travaux de voirie
et achat de panneaux de
signalisation

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de mai à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric,

Absents excusés : M. LELEU Eric

Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric
M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme Catherine MOTTIER a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire informe que dans le cadre des travaux de voirie à Bondereau pour la réalisation d'un dos d'âne afin de faire réduire la vitesse des véhicules circulant sur cette voirie et la pose de panneaux de signalisation en remplacement de ceux existants qui ne sont plus aux normes.

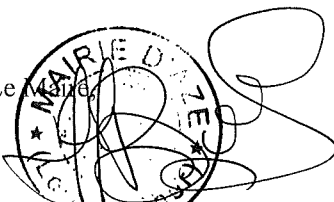
Le coût des travaux pour la mise en place d'un dos d'âne à Bondereau est de 6 475.18 € HT soit 7 770.22 € TTC, et l'achat de nouveaux panneaux s'élève à la somme de 1 377.44 € HT soit 1 652.93 € TTC.

La commune d'Azé peut solliciter le conseil départemental pour ce type d'aménagement au titre des amendes de police.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette demande.


Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches pour solliciter les amendes de police pour les travaux susnommés.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



MOTTIER Catherine